

Règlement courses de Neubourg

Neubourg/Dauendorf

Article 1 : Organisateur

“ Les courses de Neubourg ” est une manifestation sportive organisée par l’association Neubourg Loisirs.

L’organisateur peut-être contacté à tout moment pour toute demande d’explication ou d’information complémentaire par mail à l’adresse assoneubourgloisirs@gmail.com .

Article 2 : Date, horaires, parcours

Les courses de Neubourg auront lieu le dimanche 9 février 2025 dans la commune de Neubourg.

Les courses seront chronométrées, empruntant un parcours balisé autour de la zone de loisirs de Neubourg.

Courses enfants 1 - Débutants, débutantes

500m PTX1 - 13H30

Courses enfants 2 - Poussins, poussines

900m PTX2 - 13H40

Courses enfants 3 - Benjamins, benjamines

1300 m PTX3 - 13H55

Courses enfants 4 - Minimes M/F (2010 à 2011)

2000 PTX1 + GTX1 - 14H20

Cross court - Cadets, juniors, espoirs, seniors, masters M/F

5000m PTX1 + GTX3 - 15H00

Course des AS - Juniors, espoirs, seniors, masters M/F

8000m PTX1 + GTX5 - 15H50

Course relais - Cadets, juniors, espoirs, seniors, masters M/F

1600m PTX4 en relais de 4 - 16H50

Le kilométrage et le dénivelé sont donnés à titre d'information et peuvent varier en fonction des différents moyens de mesure.

Le parcours est fléché selon les modalités données au départ .

Article 3 : Conditions d'inscription.

3.1 - Catégories d'âge :

- Courses enfants 1 : 2016 à 2018
- Courses enfants 2 : 2014 et 2015
- Courses enfants 3 : 2012 et 2013
- Courses enfants 4 : 2010 et 2011
- Cross court : 2009 et après
- Courses des AS : 2007 et après

3.2 - Certificat médical et licences sportives 😊

Conformément à l'article 23-2-1 du code du sport, la participation à la compétition est soumise à la présentation obligatoire :

Soit d'une licence FFA, FFTRI, FFCO, FFPM, UFOLEP athlé, (en cours de validité à la date de manifestation).

Soit d'un certificat médical d'aptitude à la pratique de l'Athlétisme en compétition ou de course à pied en compétition datant de moins d'un an à la date de la compétition (original ou copie). Aucun autre document ne peut être accepté pour attester de la possession du certificat médical.

Soit du parcours Prévention Santé à jour.

Article 4 : Inscriptions.

Les inscriptions se font en ligne via le site internet : www.performance67.com

4.1 : Prix

- 2€ Courses enfants
- 8€ Cross court
- 10€ Course des AS
- 10€ Relais Deguiz Run

4.2 : Remboursement :

Chaque engagement est ferme et définitif.

Article 5 : Retrait des dossards.

Le retrait des dossards se fera sur présentation d'une pièce d'identité sur place jusqu'à 30 minutes avant le départ de la course sur le site de la zone Neubourg loisirs.

Le dossard doit obligatoirement être porté sur le devant et visible ceci pendant toute la durée de la course.

Article 6 : Sécurité

L'organisation ne peut en aucun être tenue pour responsable en cas d'accident ou de défaillance des participants. La participation se fait sous l'entière responsabilité des

concurrents avec renonciation à tout recours contre les organisateurs en cas de dommages ou séquelles ultérieurs à la course.

Un dispositif de secours sera mis en place par les organisateurs

Article 7 : Chronométrage

La société Performance67 assurera le chronométrage.

Article 8 : Classements et récompenses

Les récompenses seront remises aux 3 premiers scratch féminin et masculin de chaque course.

Des médailles seront remises à chaque participant pour les courses enfants uniquement.

Chaque participant des autres courses recevra un lot cadeau à l'arrivée.

Les résultats des courses seront disponibles sur le site performance67.

Article 9 : Droit à l'image

De fait de son engagement, chaque coureur autorise expressément les organisateurs à utiliser les images sur lesquelles il pourrait apparaître, prises à l'occasion de sa participation à l'épreuve, sur tous supports y compris les documents promotionnels et/ou publicitaires.

Article 10 : Annulation, intempérie

L'organisateur se réserve la faculté d'annuler la manifestation soit sur requête de l'autorité administrative, soit en cas de force majeure. Aucune indemnité ne pourra être versée à ce titre. En cas de force majeure (intempéries...) et pour des raisons de sécurité, l'organisation se réserve le droit de modifier le parcours ou d'annuler l'épreuve.

Article 11 : Divers

Pas de douche sur place.

Possibilité de restauration, buvettes sur place pour les coureurs, accompagnants et visiteurs.

Article 12 : Engagement contractuel

L'inscription d'un(e) participant(e) atteste qu'il a pris connaissance de ce règlement et qu'il s'engage à en respecter sans restriction l'ensemble des dispositions.

L'équipe d'organisation